PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

0

L'enseignement de défense

(classes de 3e et 1re)

2

Le recensement à 16 ans en mairie

ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)

3

La Journée Défense et Citoyenneté

(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).





Ministère des armées - SGA/COM 2019